

Conseil communal du jeudi 29 août 2024 à 20h00

Vous êtes invités à la séance du conseil communal du jeudi 29 août 2024 à 20h. Cette séance se déroulera dans la salle du conseil de la maison communale

Ordre du jour

Séance publique

Affaires internes

1. Questions des conseillers

Les conseillers peuvent poser des questions en dehors des points à l'ordre du jour du conseil. Les réponses sont données par le bourgmestre et les échevins.

Finances

2. Adoption ajustement plan pluriannuel 2020-2025 n° 9 : partie commune

Le conseil communal est invité à adopter sa partie du plan pluriannuel 2020-2025 adapté. Le projet d'ajustement et la documentation ont été remis aux conseillers 14 jours avant le conseil.

3. Approbation ajustement plan pluriannuel 2020-2025 n° 9: partie CPAS

Après que le conseil communal et le conseil du CPAS ont adopté chacun leur partie du plan pluriannuel 2020-2025 adapté, le conseil communal doit approuver la partie du plan pluriannuel adoptée par le conseil du CPAS. L'adaptation du plan pluriannuel est ainsi finalisée.

Affaires internes

4. Rapportage Regiovorming: rapport Regioraad Limburg 17/05/24

Le 17 mai 2024, une réunion régionale des bourgmestres et directeurs généraux du Limbourg a eu lieu au sujet du système de paie du Limbourg et des accords pour la continuation de la coopération. Le Regiodecreet prévoit la présentation de rapports au collège et, dans certains cas, au conseil communal.

5. Prise de connaissance de la réponse d'ABB à la plainte contre la décision du conseil communal du 25 avril 2024 relative à la vente du presbytère de Born

En vertu de l'article 333 du décret sur les administrations locales, la décision de l'autorité de contrôle à la suite d'une plainte déposée contre la commune est notifiée au conseil communal.

6. Prise de connaissance du rapport du comité de concertation commune-CPAS du 12 août 2024

Le Conseil prend note du rapport du comité de concertation entre la commune et le CPAS du 12 août 2024.

7. Assemblée générale extraordinaire - Nuhma CV - 8 octobre 2024

Nutsbedrijven Houdstermaatschappij (Nuhma) CV invite la commune à son assemblée générale extraordinaire le 8 octobre 2024.

8. AGE - Logo Limburg - 12 novembre 2024

La commune est invitée à l'assemblée générale de Logo Limburg asbl le 12 novembre 2024.

9. Accord de coopération avec la province pour faire appel aux responsables des sanctions des SAC, adaptation

Le 19 juin 2024, Mme Tammy Philipsen, juriste à la cellule SAC du greffe, et Mme Carlijn Stevens, juriste au service juridique du greffe, ont été nommées responsables provinciaux des sanctions par le Conseil provincial du Limbourg.

Pour qu'elles puissent exercer officiellement tous les pouvoirs et devoirs légaux en tant que responsables des sanctions pour la commune, elles doivent être désignées (nominativement) par une décision communale.

10. SAC- rapport annuel 2023

La province du Limbourg soutient les communes du Limbourg dans la mise en œuvre de leur politique de nuisances locales. Dans le cadre de l'accord de coopération, un rapport annuel contenant des informations et des chiffres clés sur les cas de SAC traités par la cellule SAC provinciale est rédigé. Le conseil communal est invité à prendre connaissance du rapport annuel SAC 2023.

Personnel

11. Fixation des jours fériés pour 2025

Les jours de pont et les jours fériés pour 2025 doivent être établis.

Affaires territoriales

12. Règlement relatif à la vente et à la donation de biens mobiliers appartenant à la commune

Il est opportun de vendre ou de donner les biens mobiliers appartenant à la commune ou au CPAS qui ne sont plus utilisés, afin d'alléger la capacité de stockage de la commune. Un règlement est établi pour régler la vente privée de ces biens.

13. Règlement : Compensation financière pour les mesures de protection individuelles des habitations contre les inondations - adaptation

Le règlement relatif à l'allocation financière destinée à encourager les mesures de protection individuelles des habitations contre les inondations sera aligné sur le nouvel accord de coopération avec la VMM et sera étendu aux rapports consultatifs préparés par le coordinateur communal en matière d'érosion. Il est demandé au conseil communal d'approuver le règlement adapté.

14. Accord de coopération avec la VMM pour la protection individuelle des habitations

Suite à l'inondation du 17 mai 2024, le ministre Demir a débloqué, à la demande du bourgmestre, un budget de 240 000 euros pour Fourons afin de pouvoir mieux protéger les habitations contre les inondations. A cet effet, un accord de coopération a été établi avec la VMM pour faciliter la prise de mesures et soulager les habitants qui le souhaitent.

15. Approbation de la demande de subvention à l'investissement Vlaamse Parken

Toerisme Vlaanderen a lancé un appel pour la demande d'une subvention d'investissement Vlaamse Parken dans le but de promouvoir le développement touristique ou l'ouverture du Vlaams Park. Le bureau du parc, en collaboration avec la commune de Fourons, a préparé un projet de demande de subvention. Un cofinancement est demandé à la commune de Fourons. Cette demande a été préparée pour mettre en œuvre les objectifs du parc paysager et la vision communale « En route pour demain, aussi dans les Fourons ».

16. Achat d'un véhicule tout-terrain d'occasion

La Toyota Hilux du service technique doit être remplacée d'urgence. Le service des affaires territoriales propose d'acheter un véhicule d'occasion car il sera également utilisé sur les routes de campagne. Il est demandé au conseil communal d'approuver la procédure de placement par le biais d'une facture et d'un devis acceptés.

17. Achat camionnette 2 service vert - service technique

La camionnette Renault Mascott cabine cargo léger, construite en 2005, doit être remplacée d'urgence en raison de son âge et de son usure. Il est demandé au conseil communal d'approuver l'achat d'une camionnette d'occasion.

18. Approbation de l'acte de vente du site PME pour la cabine électrique à Fluvius

La construction d'une zone PME le long de la Route de Warsage nécessite la construction d'une cabine de transformation supplémentaire pour l'alimentation en électricité. Un accord a été conclu avec Fluvius pour ne pas céder gratuitement le terrain nécessaire à cet effet, comme cela avait été proposé précédemment, mais pour le vendre à un prix estimé. Il est demandé au Conseil d'accepter la vente et les conditions de vente dans l'accord ci-joint.

19. Vente d'une partie du domaine public Bies - approbation de l'acte

Il existe une partie du domaine public à proximité du viaduc ferroviaire à Fouron-Saint-Martin, adjacente à la parcelle privée dénommée Fourons, 1er arrondissement, Fouron-St-Martin, section A, n° 593H (à savoir Bies 4). Cette partie du domaine public peut servir de parking supplémentaire pour le restaurant situé à Bies 4. Il est demandé au conseil communal d'approuver l'acte de vente.

20. Vente d'une partie du domaine public Vitschen - approbation de l'acte

Il existe une partie du terrain/chemin public (faisant partie du chemin vicinal 77) au Vitschen adjacente aux parcelles privées ; connues sous le nom de Fourons, 6ème arrondissement, Fouron-le-Comte, section A, n° 463A2 et 484D.

Il est demandé au conseil communal d'approuver l'acte de vente.

21. PME Route de Warsage - vente d'un terrain

Le projet de zone PME sur la Route de Warsage a avancé au point que les premiers terrains sont mis en vente auprès de candidats présélectionnés. Une entreprise de Fourons est candidate pour un terrain dans le cadre de ce projet. Il est demandé au Conseil de donner son accord de principe à l'accord de vente de ce terrain, établi par POM.

22. PME Route de Warsage - vente d'un terrain

Le projet de zone PME sur la Route de Warsage a avancé au point que les premiers terrains sont mis en vente auprès de candidats présélectionnés. Une entreprise de Fourons est candidate pour un terrain dans le cadre de ce projet. Il est demandé au Conseil de donner son accord de principe à l'accord de vente de ce terrain, établi par POM.

Séance à huis clos

Affaires territoriales

23. Vente Born 14 - approbation des conditions de vente Biddit

La commune est propriétaire de la maison située à Born 14 à Remersdaal et souhaite vendre cette maison par le biais du site web « Biddit ». Les notaires Vuylsteke & Bunkens à Riemst sont chargés de cette vente. Il est demandé au conseil communal d'approuver les conditions de vente pour les ventes en ligne sur biddit.be

Avec les salutations collégiales,

Shanti Huynen

Président